AUTRES OPÉRATIONS

RÉDUCTION DE CAPITAL

MACC

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 3 717 032 €.
Siège social : 9, rue des frères Lumière, 86100 Châtellerault.
R.C.S. Châtellerault B 825 620 198 – APE : 518 C

Avis d'Offre Publique de Rachat d'Actions – OPRA

Réduction du capital social

Suivant délibération en date du 19 juin 2006, l'assemblée générale a décidé de procéder à la réduction de son capital et le même jour, le Directoire, habilité à cet effet, a mis en oeuvre la procédure de rachat des actions en vue de leur annulation, le capital étant réduit au maximum de 224 648 euros.
Le nombre d'actions dont le rachat est envisagé est de 28 081 actions au prix de 125 euros (coupon détaché) par action de 8 euros de valeur nominale, payable en numéraire.
Le procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 19 juin 2006 ayant été déposé au greffe du Tribunal de Commerce le 20 juin 2006 et le délai d'opposition courant à compter de cette date pour une période de vingt jours, les créanciers ont jusqu'au 10 juillet 2006 pour former opposition à la réduction du capital.
L'offre publique de rachat sera ouverte du 21 juin au 13 juillet 2006.
Les actionnaires souhaitant voir leurs actions rachetées devront remettre leurs instructions à l'intermédiaire financier chez qui leurs actions sont inscrites en compte, suivant le modèle tenu à leur disposition par cet intermédiaire, ou au C.I.O., 2, avenue Jean-Claude Bonduelle BP 84001 – 44040 Nantes Cedex 1, teneur du service titres de la société MACC pour ceux qui détiennent des actions en nominatif pur. Ils devront faire déposer les actions dont le rachat est demandé au plus tard le dernier jour de l'offre.
Les actions MACC inscrites au nominatif pur devront être converties au nominatif administré pour être apportées à l'offre publique de rachat, à moins que leur titulaire n'ait demandé au préalable la conversion au porteur, auquel cas ces actions perdront les avantages attachés à la forme nominative. En conséquence, pour répondre à l'offre publique de rachat, les détenteurs d'actions inscrites au nominatif pur devront demander à MACC, dans les meilleurs délais, la conversion de leurs actions au nominatif administré. Les actions présentées à l'offre publique de rachat doivent être libres de tout gage ; nantissement, ou restriction de quelque nature que ce soit.
Les demandes de rachat présentées en réponse à l'offre publique de rachat pourront être révoquées à tout moment jusqu'au dernier jour de l'offre. Lors de leur demande de rachat, les actionnaires devront faire bloquer les actions non présentées au rachat, et dont ils auront déclarés être propriétaires, sur leur compte tenu par des intermédiaires financiers, jusqu'à la publication du résultat de l'offre publique de rachat.
Si les actions présentées à l'achat excèdent le nombre d'actions à acheter, il sera procédé, pour chaque actionnaire vendeur, à une réduction proportionnelle du nombre d'actions dont il est titulaire.
Le paiement du prix – versement de 125,00 euros (coupon détaché) par action – sera effectué dès que le Directoire de la société MACC aura constaté la réduction de capital social et l'annulation des actions rachetées.
Natexis Bleichroeder agit en tant qu'établissement présentateur de l'offre publique de rachat portant sur les actions MACC. La centralisation de l'opération sera assurée par Euronext Paris SA.
La présente offre publique de rachat a fait l'objet de la publication par l'Autorité des marchés financiers d'un avis de dépôt n°206C0951 daté du 18 mai 2006 et d'un avis de recevabilité n°206C1025 daté du 31 mai 2006. Un avis d'ouverture a été publié par l'Autorité des marchés financiers le 15 juin 2006 et un avis de calendrier a été publié par Euronext Paris SA le 20 juin 2006.
Une note d'information a été visée par l'Autorité des marchés financiers sous le n°06-195 en date du 13 juin 2006, sous la condition suspensive de la publication par MACC d'un communiqué de presse indiquant que la première résolution relative à la réduction de capital par voie de rachat d'actions a été valablement adoptée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 juin 2006. La note d'information et le communiqué de presse levant la condition suspensive attachée au visa ont été publiés dans La Tribune respectivement le 15 juin et le 20 juin 2006 et sont disponibles sur simple demande au siège social de la société ou auprès de Natexis Bleichroeder (100, rue Réaumur 75002 Paris).

Le Président du Directoire :
Jean-François LAVRARD

0609519